

Image not found or type unknown



Garde d enfants et voyage

Par **canak33**, le **29/03/2013** à **12:11**

Bonjour, rnJe suis divorcer et j ai la garde des enfants droit de visite libre et a défaut un we end sur deux et moitier vacances, mon ex a déjà deux plainte pour harcèlement et menace de mort a l écrit et réitéré a l oral , j aimerais partir une petite semaine et laisser maman a mon domicile s occuprr de mes enfants, mon ex mari peut il me créé des problème ? Ai je le droit de laisser mes enfants a ma maman a mon domicile sans que cela me porte préjudice ???
Merci de vos réponse .

Par **canak33**, le **29/03/2013** à **12:12**

Je précise que c moi qui a la garde de mes enfants et lui le droit visite

Par **cocotte1003**, le **29/03/2013** à **13:11**

Bonjour, lorsque les enfants sont sur votre temps de arde,vous faites ce que vous voulez avec eux et vous les confiez à qui vous voulez. le pere en fait autant avec son temps de garde,
cordialement

Par **canak33**, le **29/03/2013** à **13:20**

Comme c garde libre et que ça se passe mal le gendarme ma dit celui qui à pris mes plainte

que c plus l amiable qui prime mais le a défaut un week end sur deux et moitier des vacances donc même si c ma maman qui est a mon domicile et que je part cela ne fêta aucun reproche juridiquement ??? Merci

Par **canak33**, le **29/03/2013 à 13:21**

Comme c garde libre et que ça se passe mal le gendarme ma dit celui qui à pris mes plainte que c plus l amiable qui prime mais le a défaut un week end sur deux et moitier des vacances donc même si c ma maman qui est a mon domicile et que je part cela ne fêta aucun reproche juridiquement ??? Merci

Par **cocotte1003**, le **29/03/2013 à 14:33**

oui comme le gendarme vous l'a dit c'est le dernier jugement qui prime et vous etes libre de votre temps et le droit de les confier à une personne de confiance, votre mere. Au pere de saisir le JAF s'il n'est pas d'accord, rein d'autre n'est possible pour lui, cordialement